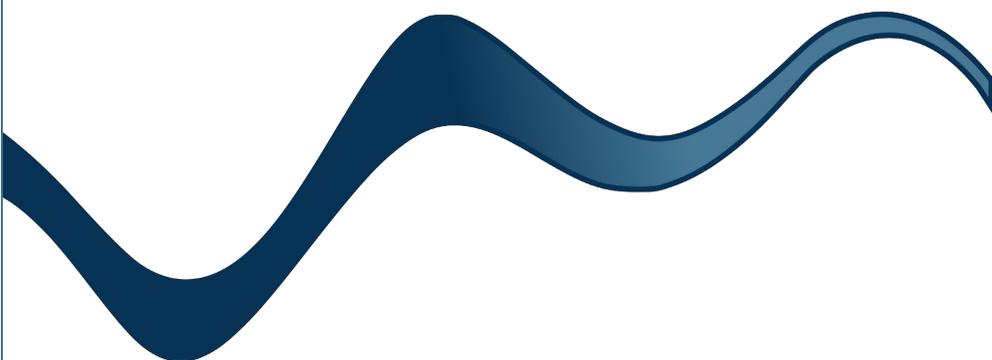


VOREPPE
Pôle Animation

VOTRE DOCUMENT UNIQUE

d'Évaluation des Risques Professionnels



SOMMAIRE

L'identification de la structure VOREPPE
Pôle Animation, ci-dessous, en page 02.

03

Le Suivi des
mises à jour
réglementaires

04

La Règlement et
La Méthode

07

Vos Unités de
travail

08

La Cartographie
des risques

09

Évaluation par
Classe de
Risque

Excel

Évaluation par
Unité de Travail

45

L'Étude de la
pénibilité

46

Votre Plan
d'action de
prévention

LA STRUCTURE

VOREPPE Pôle Animation

Coordonnées

ADRESSE COMPLETE

1 place Charles De Gaulle, 38340 VOREPPE

TELEPHONE

04 76 50 47 69

Activité

CODE NAF et DESCRIPTION

8411Z : Administration publique générale

SIRET

21380565800159

DIRECTION

M. Luc REMOND - maire

EFFECTIF TOTAL

28

Intervention

ACCOMPAGNANT

Mme. Nathalie BLANC, Véronique SAILLARD et Laëtitia MORARD-CHATAIGNIER (agents de prévention)

Commentaires

Référente sur la collectivité : Mme. Stéphanie POLISANO

LA RÉGLEMENTATION ET LA MÉTHODOLOGIE

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est un inventaire des risques de chaque Unité de Travail de la structure en matière de santé, sécurité et prévention des travailleurs. Il est obligatoire pour toutes structures de plus d'un travailleur. L'identification, l'évaluation, la hiérarchisation conduisent naturellement au programme de prévention annuel.

CONTEXTE

L'obligation d'évaluation des risques est définie dans le Code du travail depuis 1991 (loi n°91-1414 du 31 décembre 1991), mais c'est le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 qui impose un seul support : un document unique.

RÉGLEMENTATION

L'obligation générale se trouve dans les articles L4121-1 et suivants du Code du Travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

L'employeur doit ainsi se baser sur les 9 principes généraux de prévention :

-  1/ Éviter les risques
-  2/ Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
-  3/ Combattre les risques à la source
-  4/ Adapter le travail à l'homme
-  5/ Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
-  6/ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
-  7/ Planifier la prévention [...]
-  8/ Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
-  9/ Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les articles R4121-1 et suivants précisent la mise en application de cette obligation.

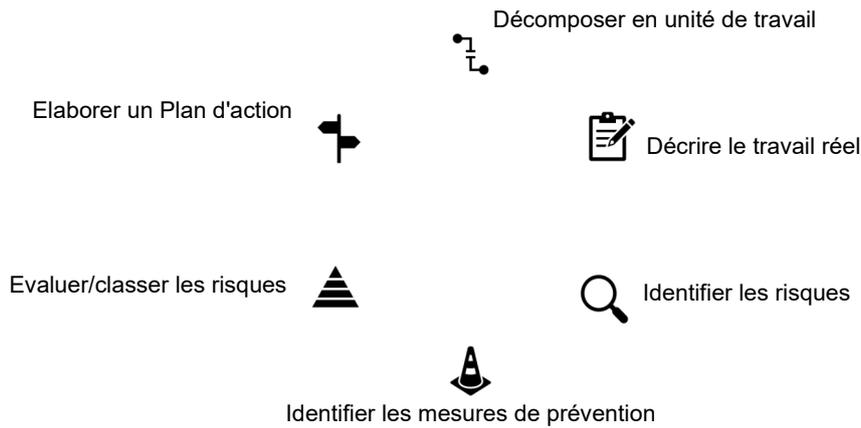
En voici les points essentiels à retenir :

- **Transcrire** l'évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail dans un document unique (Inventaire des risques et résultats d'évaluation) ;
- Etablir la liste des **actions de prévention** ou le programme annuel de prévention (dès 50 salariés) ;
- **Mettre à jour** périodiquement le document (annuelle dès 11 salariés, ou lors d'aménagements modifiant les conditions de travail ou d'information supplémentaire utile) ;
- **Communiquer** le contenu du document (travailleurs ou anciens travailleurs, CSE, DP, SPST, Carsat, inspection du travail) ;
- **Afficher** les règles de consultation ;
- **Archivage** (minimum 40 ans) ;
- **Sanctions pénales** en cas de non-respect du décret (Contravention de 5° classe : 1500€, majorée en cas de récidive).

Les acteurs possibles de la démarche sont :

- le Comité social et économique (CSE)
- les Services de prévention et de santé au travail (SPST)
- un Travailleur compétent (réfèrent sécurité, assistant de prévention ...)
- les Branches professionnelles

L'employeur recense les risques puis les classe selon des critères propres à la structure, à son organisation, au système sécurité ou à ses objectifs.



La mise en place du Plan d'action peut mobiliser une démarche d'amélioration continue PDCA (Plan Do Check Act). À ce titre, afin d'approfondir la démarche, vous pouvez être accompagnés par un **expert GERISK**.

L'évaluation des risques : c'est attribuer une valeur numérique à chaque situation à risque dans le but de les hiérarchiser. C'est ce qui permet de passer d'un simple inventaire des risques à une évaluation puis à un plan d'action de prévention.

Les cotations de votre évaluation

- **P** : la Probabilité (durée, fréquence, occurrence d'exposition)
- **G** : la Gravité (dommage, danger)
- **M** : la Maîtrise (humaine, matérielle, organisationnelle)

Valeurs	Probabilité	Gravité	Maîtrise
1	Très improbable Evènement exceptionnel Fréquence rare, courte exposition au danger	Mineure Légère coupure, irritation Accident ou maladie sans arrêt de travail	Très bonne Prévention individuelle, collective, sur tous les plans Mesures efficaces en place
2	Improbable Evènement rare Faible fréquence, courte exposition au danger	Significative Entorse, brûlure, TMS Accident avec arrêt, lésions réversibles	Bonne D'autres mesures de prévention sont possibles
3	Probable Evènement dans quelques cas Forte fréquence, durée d'exposition moyenne	Élevée Fracture importante, cancer Accident avec arrêt, conséquences irréversibles	À améliorer Quelques mesures de prévention Mesures insuffisantes
4	Très probable Evènement régulier ou de façon certaine Fréquente, longue exposition au danger	Très élevée Menace pour la vie Atteinte mortelle	Nulle Aucune mesure, ou non réalisée, ou inadaptée ou non efficace

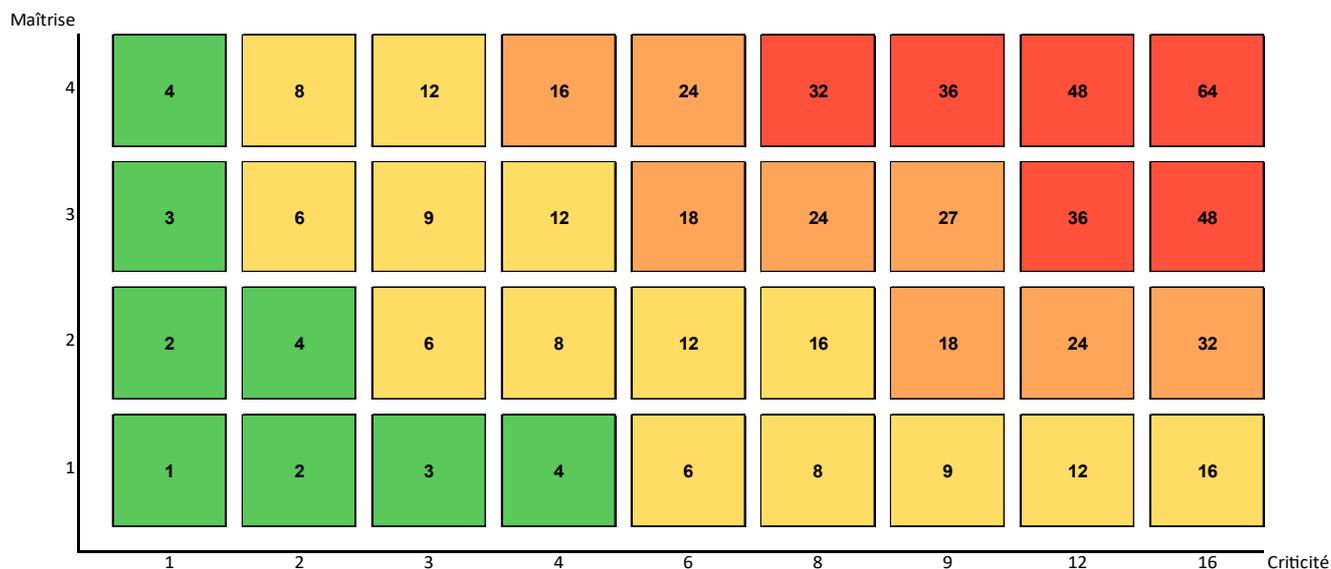
$$R = P \times G \times M$$

Risque
(de 1 à 64) =
 Probabilité
(de 1 à 4) ×
 Gravité
(de 1 à 4) ×
 Maîtrise
(de 1 à 4)

criticité

Le produit de la Probabilité (P) et de la Gravité (G) donne la criticité ou parfois mentionnée risque brut. Cette valeur que l'on modère avec la Maîtrise (M), c'est-à-dire les mesures de prévention existantes, permet de pondérer le Risque (R) parfois appelé risque résiduel.

Hiérarchisation des résultats



Niveaux de risques	
Acceptable	Risque réduit au plus bas possible. Aucune mesure complémentaire requise. Améliorations sans coûts supplémentaires envisageables. Suivi nécessaire pour veiller au maintien des mesures.
Modéré	Efforts nécessaires pour réduire les risques, en évaluant et limitant le coût de la prévention. Planification nécessaire des mesures de réduction du risque. Garder une vigilance sur les situations les plus maîtrisées.
Substantiel	La tâche ne devrait pas commencer avant que le risque n'ait été réduit. Moyens importants nécessaires pour diminuer le risque. <i>Lorsque ce risque concerne une tâche en cours, des actions doivent être réalisées rapidement.</i>
Intolérable	Arrêter le travail, ou réduire impérativement le risque avant de débiter la tâche. <i>S'il n'est pas possible de réduire ce risque, le travail doit être <u>interdit</u>.</i>

L'évaluation par classes de risques:

Chaque classe de risque liste les situations qui s'y rapportent, à l'aide des éléments suivants :

- Unités de travail (unités concernées par la situation à risque)
- Situation à risque rencontrée
- Illustrations (photo ou image)
- Mesures existantes
- Actions d'amélioration proposées
- Cotation (P, G, M, R)

Ce document se base sur 24 classes de risques définies en introduction de chaque évaluation.

VOS UNITÉS DE TRAVAIL

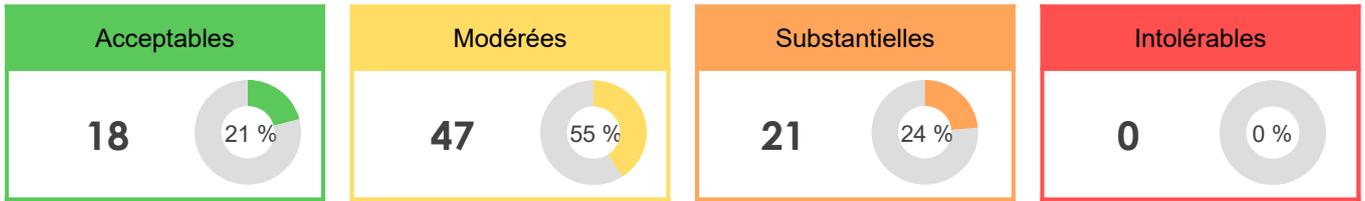
Avant chaque évaluation des risques professionnels, il convient de répartir les travailleurs en unité de travail. Chaque unité de travail regroupe des travailleurs exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogènes d'expositions. Ce découpage en une ou plusieurs unités de travail est propre à chaque structure, en fonction de son activité et de ses travailleurs.

Code	Intitulé	Commentaire	ETP	% d'effectif
1	Agent de cinéma		4	14,29 %
2	Agent de ludothèque		1	3,57 %
3	Animateur		1	3,57 %
4	Enseignant école de musique		18	64,29 %
5	Maître nageur sauveteur		3	10,71 %
6	Gardien de gymnase		1	3,57 %
Total :			28	100 %

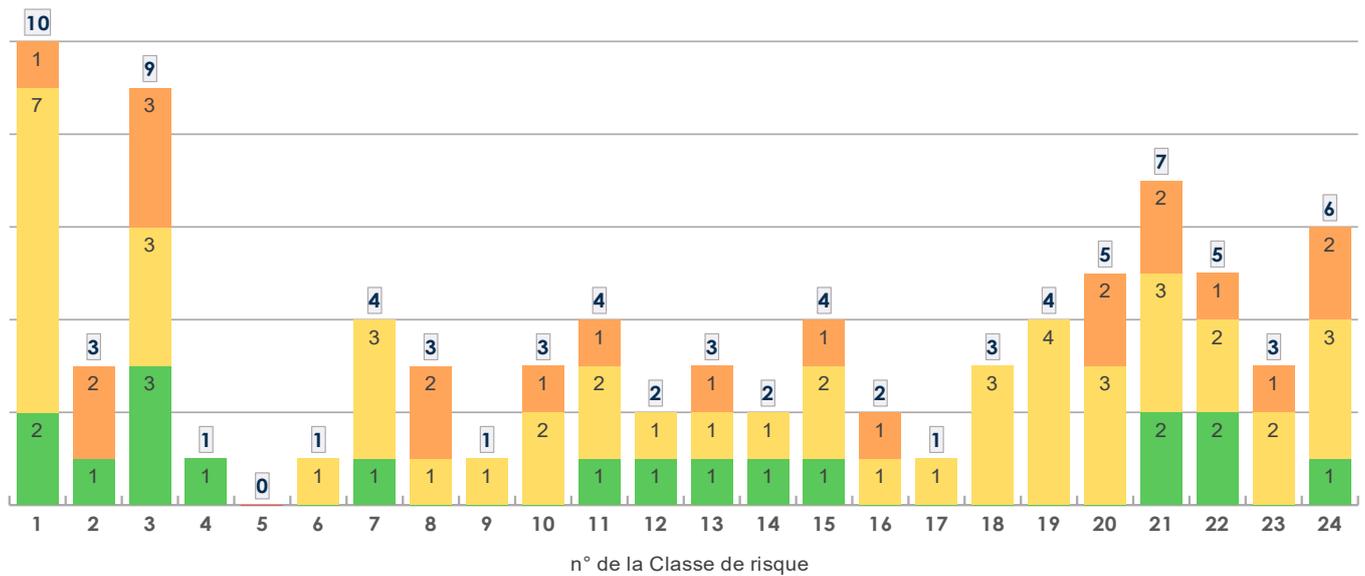
LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Nombre de situation par niveau de risque

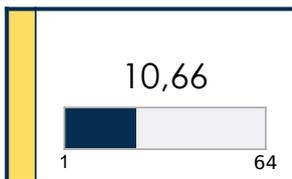
86 situations à risque.



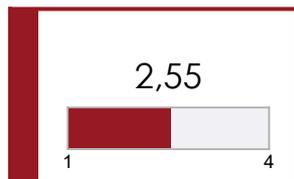
Nombre de situation à risque par Classe de Risque



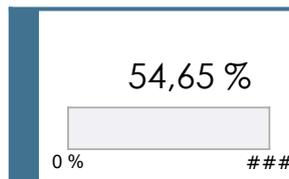
Niveau de risque moyen



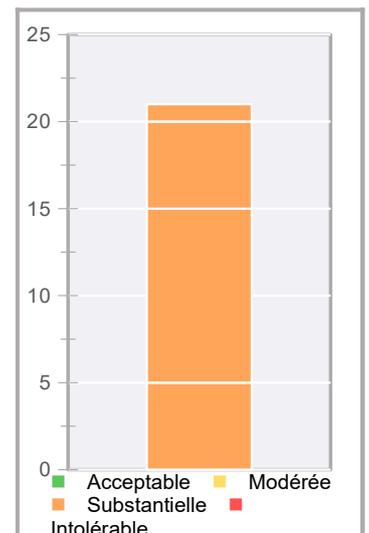
Niveau de Gravité global



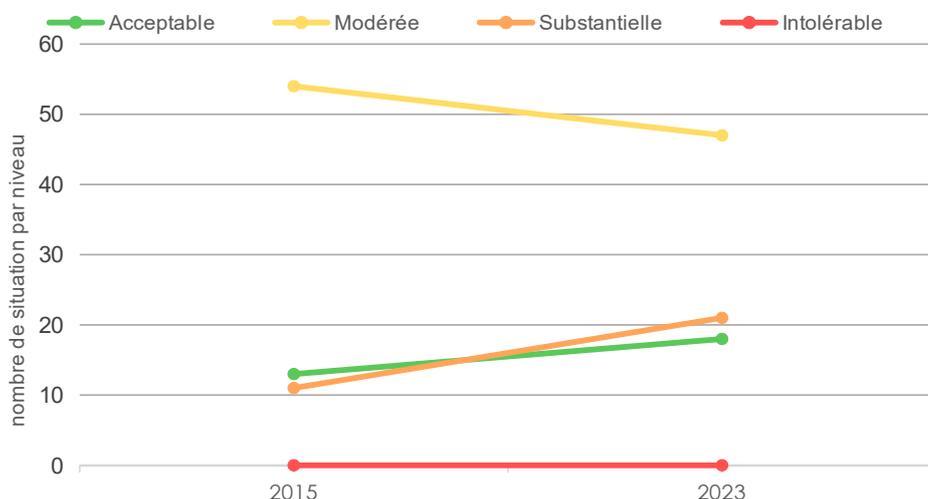
Pourcentage de Maîtrise



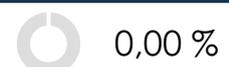
Nombre de situation à risque du plan d'action



Évolution chronologique du nombre de situation de 2015 à 2023.



Proportion de pénibilité



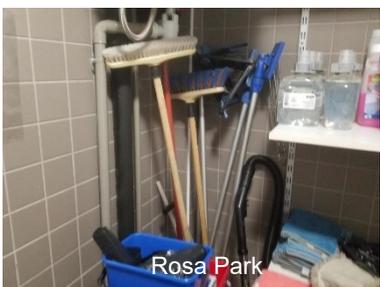


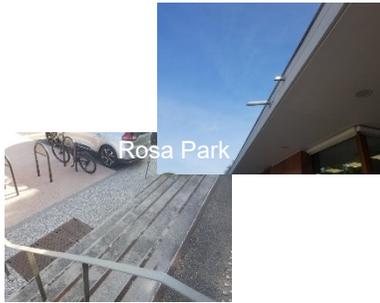
CR1 | Chute de plain-pied

Marche isolée, passage encombré, fils au sol, verglas ... Les chutes de plain-pied (chuter de sa propre hauteur) sont une cause majeure d'accidents du travail et concernent toutes les activités. Leurs conséquences peuvent être graves, notamment dans une zone encombrée ou en présence d'objets coupants.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Déplacement au sein des structures		<ul style="list-style-type: none"> - Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : <ul style="list-style-type: none"> > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité. 	2	2	2	8
Toutes les unités	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas		<ul style="list-style-type: none"> - Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saleuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre dans cette démarche. 	1	2	1	2
Toutes les unités	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)		<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant. 	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5	Déplacement intérieur sur sol humide (piscine municipale)		<ul style="list-style-type: none"> - Port de chaussures antidérapantes à la piscine. - Renouvellement tous les 2 ans à la piscine. - Sol antidérapant et système d'évacuation des eaux. - Interdiction de courir autour du bassin. 	- Rester vigilant sur les zones humides.	2	2	1	4
2,3,4	Présence de marches isolées		- Certaines marches sécurisées avec marquage de couleur et nez de marche antidérapant.	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer si possible les marches isolées par un plan incliné. - Signaler de manière plus distincte les marches à l'aide d'un marquage au sol adapté et / ou éventuellement une affiche. - S'assurer que la zone soit correctement éclairée. - Généraliser les nez de marche antidérapants. 	2	2	3	12
4	Présence de fils au sol		- Peu de fils volants dans les allées de circulation.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la pose de passe-câbles ou de goulottes (à défaut fixer temporairement les fils au sol à l'aide d'un adhésif). - Fixer les passe-câbles au sol. - Multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. 	2	2	3	12
2,3	Présence d'outils au sol		- Balais uniquement pour l'entretien des locaux et posés contre le mur.	- Installer un système d'accroche murale pour les outils et veiller à bien les ranger après utilisation.	1	3	3	9

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
2	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)		<ul style="list-style-type: none"> - Zone de stockage équipée de nombreuses étagères de stockage. - Un deuxième local en réflexion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Aménager le second local pour pouvoir mettre en place une zone de stockage adaptée. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage. 	2	2	3	12
2,3	Zone glissante en cas de pluie ou de verglas		<ul style="list-style-type: none"> - Escaliers principaux équipés d'une main courante et de nez de marche antidérapants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le système d'évacuation des eaux de pluie pour éviter qu'elles ne retombent sur l'escalier de l'entrée. - Signaler la zone glissante avec un panneau en cas de pluie ou verglas. - Rester vigilant lors de ces situations. 	2	2	4	16
3	Déplacement sur terrain meuble, escarpé (espace vert, chemin de terre ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Animateur réalisant des ateliers jardin. - Port de chaussures de montage personnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des chaussures adaptées aux situations rencontrées (chaussures montantes, chaussures de marche...). - S'assurer que l'agent porte les équipements adaptés aux interventions extérieures. - Rester vigilant sur le terrain emprunté. 	2	2	3	12



CR2 | Chute de hauteur

Travail sur un échafaudage, utilisation d'échelles ou de harnais, mezzanine ... La gravité potentielle de la chute augmente avec la hauteur et peut être aggravée par la présence d'objets saillants. Les accidents par chute de hauteur sont la deuxième cause d'accidents de travail mortels.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Accès à des éléments situés à faible hauteur	 <p>Rosa Park</p> <p>Cinéma</p> <p>Ecole de musique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table. 	2	2	4	16
1,4	Présence de quelques marches	 <p>Ecole de musique</p> <p>Cinéma</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement avec appui mural. - Nez de marche antidérapants. - Marches bien visibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de préconisations supplémentaires. 	2	2	1	4
Toutes les unités	Utilisation d'un escalier	 <p>Ecole de musique</p> <p>Rosa Park</p> <p>Cinéma</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). <i>Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm.</i> - Généraliser les nez de marche antidérapants. 	2	3	3	18



CR3 | Activité physique

Port de charges élevées, travail en torsion, gestes répétitifs ... Le risque lié à des efforts ou contraintes physiques peut être synonyme de maladies professionnelles ou inaptitude au poste de travail. L'inactivité physique est également un facteur de risque pour la santé des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Manutention de charges au cinéma		<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de manipulation à faire pour l'agent de cinéma. - Installation de quelques tables et chaises lors d'évènements. - Situation ponctuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser si besoin un diable ou un chariot. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge. 	1	1	3	3
2,3	Manutention de charges unitaires élevées		<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation des charges lourdes toujours en binôme. - Tables sur chariot à roulettes. - Diable à disposition. - Mobilier de la ludothèque en partie sur roulettes. - Ancienne formation aux gestes et postures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier des tables plus légers et sur roulettes lors de leur renouvellement. - Toujours manipuler à plusieurs les charges lourdes. 	3	2	3	18
4	Manutention d'instruments de musique ou de mobilier lors de concert		<ul style="list-style-type: none"> - Installation des chaises en plastique lors d'un concert à la salle Pagnot. - Rangement à l'aide des enfants. - Certains instruments restent sur place. - Malette sur roulettes pour certains instruments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge. 	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5	Manutention de matériel pour la piscine	 	<ul style="list-style-type: none"> - Caisses sur roulettes pour les activités. - Certains équipements attachés à des sangles. - Chariot pour dérouler les lignes. - Structure gonflable manipuler uniquement par la logistique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge. 	2	2	2	8
6	Manutention de charges unitaires élevées		<ul style="list-style-type: none"> - Manipulation des tables lourdes et des chaises par le public ou par la logistique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge. 	1	2	2	4
3	Activité de cuisine	 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité pédagogique de cuisine avec le public. - Cuisine classique avec plaque et four. - Maniques utilisées. - Chariot à roulettes si besoin. - Ancienne formation aux gestes et postures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bons gestes et postures. 	2	2	2	8
6	Déplacement des poubelles	 	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement des conteneurs poubelles seul et une fois par semaine sur une forte pente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles a minima à deux, notamment en présence de la pente. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles. 	2	2	4	16

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
6	Travail dans des postures contraignantes pour le ramassage de déchets		- Port de gants.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre ou coupures. - Mettre à disposition des pinces afin de ramasser les déchets.	2	2	4	16
2	Manipulation de linge		- Utilisation ponctuelle d'une machine à laver à hauteur d'Homme. - Faible quantité de linge.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4



CR4 | Manutention mécanique de charge

Utilisation de transpalette, chariot élévateur, pont roulant ... Le risque peut être lié à une utilisation inadaptée (habilitation, visibilité, charge maximale) ou au moyen de manutention lui-même (défaillance).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Usage de moyens de manutention mécanique		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser. 	2	1	2	4



CR5 | Manutention mécanique de personne

Utilisation d'ascenseur, lève-malade, nacelle, manipulation de jeunes enfants... Le risque peut être lié à la défaillance ou rupture de l'équipement mais également à la chute ou le heurt de la personne.

Aucune unité de travail n'est soumise à cette classe de risque.

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
-------------------	--------------------	--------------	--------------------	------------------------	---	---	---	---



CR6 | Chute d'objets

Stockage en hauteur, stockage empilé, projection d'objets, objet suspendu, travail en contre-bas ou en hauteur ... La chute d'un objet peut provoquer des blessures importantes.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)		- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées. 	2	2	3	12



CR7 | Machines et outils / Équipement de travail

Utilisation de machines ou outils, manipulation de pièces coupantes ou brûlantes, projection de matériaux ou fluides ... Le risque mécanique est à l'origine de nombreux accidents du travail : blessures, coupures, amputations, écrasements, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Usage d'outils de papeterie		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretenir et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements. 	1	2	3	6
2,3	Utilisation d'outils coupants et perforants (cutter, outils de jardinage...)		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation ponctuelle d'outils à main. - Cutter rétractable classique neuf. - Port de gants personnels pour le jardin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un modèle de cutter à lame rétractable automatique ou lames plastiques ou lames à bout arrondi ou couteau sécurisé (bec de cygne, coupe-film, Mure & Peyrot...). - Fournir des EPI adaptés au risque. 	2	2	3	12
1	Manipulation de pièces à risque (lampe xénon)		<ul style="list-style-type: none"> - Changement très rare de la lampe xénon dans le système de projection. - Port de gants anti coupure et d'une visière de protection pour cette manipulation. - Lampe cassée remis dans l'emballage et récupérée par le fournisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées. 	1	2	1	2

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
6	Utilisation de machines et outils tranchants, abrasifs		<ul style="list-style-type: none"> - Prévision de fournir au gardien des équipements et outils pour de la petite maintenance (outils à main, souffleur, coupe-bordure...). - EPI à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la conformité et la sécurité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Former le personnel à l'utilisation de ces équipements. - Veiller au port des EPI adaptés aux dangers. 	1	3	2	6



CR8 | Ambiance sonore

Machine bruyante, environnement sonore élevé... Le bruit au travail peut avoir des conséquences irréversibles – la surdité. Il impacte aussi les conditions et la qualité de travail (inconfort, entrave à la communication) en provoquant stress et fatigue.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
4	Activité dans un environnement bruyant (école de musique)		- Présence de panneaux acoustiques dans certaines salles de musique.	- Réaliser des mesures de bruit. - Multiplier les systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
5	Activité dans un environnement bruyant à la piscine municipale		- Projet de bouchons d'oreilles moulés pour le personnel de piscine.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit Septembre 2024 : achat de bouchons d'oreille moulés - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
6	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée		- Prévision de fournir au gardien des équipements pour de la petite maintenance.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de l'achat de matériel. - Fournir si besoin des protections auditives (bouchons, casque...) et s'assurer qu'ils soient bien portés. - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	1	2	3	6



CR9 | Agents chimiques

Utilisation de produits ménagers, CMR, phytosanitaires, reconditionnement de produits... Les produits chimiques (sous forme de gaz, solides ou liquides) sont très répandus sur les lieux de travail, et leur dangerosité souvent méconnue. Le contact (par ingestion, inhalation ou cutané) peut entraîner des maladies professionnelles, intoxications, allergies, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Stockage et utilisation de produits chimiques		<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. <p>cf. Fiche Technique.</p>	1	3	4	12



CR10 | Incendie, Explosion

Utilisation de gaz, de produits inflammables, concentration de poussières ... Le risque incendie est présent dans toute entreprise et peut entraîner des dégâts humains (intoxication, blessures, brûlures) et matériels très importants. 2/3 d'entreprises victimes d'incendie ne reprennent pas leur activité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Début d'incendie (extincteur, formation...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. 	2	3	3	18
Toutes les unités	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)		<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. <p><i>Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.</i></p>	2	4	2	16
5	Présence d'une chaufferie		<ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie entretenue et contrôlé périodiquement par un prestataire extérieur. - Local signalé. - Extincteur à proximité. - Vanne de coupure générale à l'extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage. - Signaler toutes les vannes de coupure générale. 	1	4	2	8



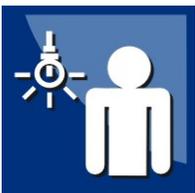
CR11 | Électricité

Contact direct ou indirect avec une pièce nue sous tension, court-circuit, matériel en mauvais état ... Le risque électrique peut être à l'origine de brûlures, électrisations, électrocutions, incendies, explosions.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exploitation du système électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique. 	2	4	2	16
1	Intervention sur l'installation électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Formation et habilitation électrique d'un agent de cinéma en 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler les tâches qui peuvent être effectuées suivant l'habilitation délivrée. 	2	4	1	8
2,3,4,5,6	Intervention sur l'installation électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux agents du CTM formés et habilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre dans cette démarche. 	1	4	1	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
6	Matériel électrique en mauvais état	 <p>Gymnase de l'Arcade</p>	- Appel au CTM pour les réparations.	<ul style="list-style-type: none"> - Demander aux travailleurs d'informer le personnel technique de la présence de matériel en mauvais état. - Ne pas tirer sur les prises. - Changer le matériel usé dans les plus brefs délais. 	2	4	3	24



CR12 | Ambiance lumineuse

Éclairage insuffisant ou inadapté, travail en extérieur... L'ambiance lumineuse peut induire fatigue et gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park. 	2	2	2	8
Toutes les unités	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif présent, notamment au cinéma. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre dans cette démarche. 	1	2	1	2



CR13 | Travail sur écran

Travail sur ordinateur portable, reflets sur écran, mobilier ou logiciel inadapté ... Le travail sur écran engendre des risques de fatigue visuelle, de postures et de stress (risque d'erreurs).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Utilisation d'un écran		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un écran tactile avec souris et clavier déporté à l'accueil du cinéma. - Ecran fixe classique dans le bureau peu utilisé. - Sièges adaptés et réglables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseurs d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail) 	2	2	2	8
2,3	Utilisation d'un écran		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un écran fixe pour certains ou d'un ordinateur portable avec rehausseur. - Souris et clavier déporté. - Ecrans perpendiculaires à la fenêtre. - Sièges adaptés et réglables. - Alternance des tâches. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir l'ergonomie des postes informatiques de postes sur Rosa Park. - Privilégier un travail informatique sur un écran fixe. - Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, casque téléphonique, écran sur bras réglable...). - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail) 	3	2	3	18
4	Utilisation d'un écran		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un écran fixe classique avec souris et clavier déporté. - Ecran perpendiculaire à la fenêtre. - Chaise fixe. - Utilisation très ponctuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un siège réglable. 	1	2	2	4



CR14 | Ambiance thermo-climatique

Travail extérieur, chambres froides, utilisation de fours ... Le travail à des températures élevées ou très basses peut, dans certaines conditions, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises, par exemple) et augmenter le risque d'accident.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail). Été 2024 : clim portative à l'accueil piscine 	2	1	2	4
3,6	Travail en extérieur		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable...). - Aménagement des horaires pour les animateurs lors de canicule pour finir plus tard. - Eau à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir casquette, lunettes de soleil et crème solaire si besoin pour les animations extérieures lors de grand soleil. - Rappeler au personnel de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Encourager à prendre une gourde l'été avec soi. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie. 	2	2	3	 12



CR15 | Hygiène

Salubrité des locaux, contact avec du public, travail salissant ... L'insalubrité et le non-respect des règles d'hygiène impacte la santé des travailleurs. Pour certaines activités (restauration, agro-alimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Salubrité de la structure		- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...) <i>Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.</i>	2	1	2	4
Toutes les unités	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)		- Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essuie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	3	12
6	Salubrité du gymnase de l'Arcade		- Néant.	- Revoir la salubrité et le bon état de la structure du bâtiment de l'Arcade. - Sécuriser le mur dégradé dans le bureau à l'entrée. - Sécuriser les prises abimées. - Supprimer ou faire nettoyer les réfrigérateurs insalubres.	2	3	4	24

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Phase de pandémie (covid-19)		<ul style="list-style-type: none"> - Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité. 	1	3	2	6



CR16 | Co-activité

Intervention d'entreprises extérieures, livraisons, chantiers... La coactivité entre plusieurs entreprises implique un travail dans des environnements inconnus, en présence de différents acteurs, et une possible méconnaissance des risques de chaque entreprise. Les risques présents peuvent être aggravés ou de nouveaux risques peuvent apparaître.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention d'une entreprise extérieure		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Toutes les unités	Opérations de chargement / déchargement		- Néant.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité. 	2	3	4	24



CR17 | Circulation et déplacement

Croisement de piétons et engins dans les locaux, déplacement sur voirie, voie de circulation dangereuse... Le risque lié à la circulation d'engins, piétons et véhicules sur les lieux du travail, peut être à l'origine de collision, heurt, renversement.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Circulation à l'extérieur du bâtiment (parking)		- Présence de parking communaux signalés sur chaque site.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6



CR18 | Risque routier

Déplacement professionnel avec un véhicule moteur, un vélo... Les accidents de la route (accidents de trajet, accidents de mission) sont la première cause d'accidents de travail mortels. L'état physique et psychique du conducteur et l'entretien du véhicule sont des facteurs de risque (à prendre en compte).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Trajet domicile-travail		<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. <p><i>Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.</i></p>	1	4	2	8
3,6	Déplacement avec un véhicule de service		<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique. 	1	4	2	8
Toutes les unités	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles		<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique. 	1	4	3	12



CR19 | Risques psychosociaux (RPS)

Situation de stress, violence interne et externe ... Les risques psychosociaux sont présents dans tous les secteurs d'activité. Générés par l'activité, le climat ou l'organisation du travail, ces situations peuvent mener à des conséquences très graves (suicide, burn-out, maladies cardio-vasculaires).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Communication et information		<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Stress au travail		<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Incivilité impliquant du public		<ul style="list-style-type: none"> - Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre ...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur. 	2	3	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Manipulation d'argent		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une caisse et d'un coffre sécurisé. - Transfert irrégulier à Saint-Egrève. - Consigne donnée de laisser l'argent en cas d'agression. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un store occultant à gauche de la caisse pour assurer plus de confidentialité. 	2	3	2	12



CR20 | Organisation de la prévention

Évacuation des locaux, premiers secours, suivi des actions de prévention... L'organisation de la prévention, de la sécurité et des secours permet d'anticiper des situations d'urgence.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours		<ul style="list-style-type: none"> - Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique. 	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Toutes les unités	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail). cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés). cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique. 	3	2	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Évacuation d'urgence des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Issues dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
1,2,3,5,6	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition partielle et port d'EPI adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des EPI adaptés aux ateliers de jardinage à Rosa Park (chaussures, gants, tenue...). - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. 	2	3	3	18



CR21 | Organisation du travail

Accueil de nouveaux salariés, travail de nuit, travail isolé, télétravail ... Certaines organisations de travail comportent des risques particuliers pour la santé et la sécurité des travailleurs.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Accueil de nouveaux travailleurs		<ul style="list-style-type: none"> - Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 	2	3	3	18
Toutes les unités	Formation au poste de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. <p><i>Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.</i></p>	2	2	2	8
3	Télétravail		<ul style="list-style-type: none"> - Télétravail rare. - Formalisation dans une charte. - Utilisation de matériel de la commune (ordinateur portable, souris sans fil et clavier déporté). - Respect des horaires de travail. - Echanges réguliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel sur les risques et les difficultés possibles. - Réaliser les pauses régulières (hors écran). - Respecter les horaires de travail (le droit à la déconnexion). - Proposer les formations spécifiques pour les télétravailleurs : gestion du temps de travail, risque auditif, travail sur écran... - Intégrer les cadres aux formations (mentorat, gestion des équipes, mode collaboratif...). 	1	2	2	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Travail isolé dans les zones isolées du cinéma		- Moyen de communication à disposition.	- Privilégier un travail en binôme/ - Envisager une organisation d'appels réguliers. - Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. <i>Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.</i>	3	3	3	27
2	Travail isolé à la ludothèque		- Situation rare le samedi en cas de congés d'un agent. - Appel à un bénévole pour aider. - Moyen de communication à disposition.	- Envisager une organisation d'appels réguliers. - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. <i>Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.</i>	1	3	2	6
6	Travail isolé		- Moyen de communication à disposition. - Contact tous les matins avec le responsable en physique ou par téléphone.	- Poursuivre l'organisation régulier de contact avec d'autres personnes. - Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. <i>Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.</i>	2	3	2	12
1,6	Travail de nuit		- Travail jusqu'à 21 maximum pour le gardien. - Travail tard (minuit ou plus) exceptionnel pour l'agent de cinéma en cas d'évènement. - Respect des temps de repos.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	3	1	3



CR22 | Qualité de l'air / Émissions

Espaces confinés, poussières de bois, exposition à l'amiante ou aux fumées... Certaines substances présentes dans l'atmosphère du lieu de travail peuvent provoquer des maladies professionnelles, intoxications, allergies, etc.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Tabagisme		<ul style="list-style-type: none"> - Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Respect de ces interdictions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. <p><i>Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).</i></p> <p>JUILLET 2024 : Mise en place de l'affichage obligatoire</p>	1	3	3	9
Toutes les unités	Ventilation des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier par un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées. 	2	2	1	4
Toutes les unités	Exposition à l'amiante et au plomb		<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires). 	1	4	1	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
5	Exposition à la trichloramine (piscine)		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la qualité de l'eau par l'ARS par prélèvement et du traitement de l'air par une société extérieure. - Ventilation entretenue régulièrement. - Apport d'air neuf présent et ouverture des baies vitrées l'été. - Autocontrôle plusieurs fois par jour. - Mesure d'exposition au chlore faite vers 2019 par Schneider. - Douche/bonnet/pédiluve obligatoires. - Suivi médical renforcé annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une ventilation bien dimensionnée et entretenue (locaux à pollution spécifique : art. R.4222-10 à 17 du Code du Travail). - Mettre en place un système déchloraminateur (stripage, UV...). - Former et sensibiliser le personnel aux risques. 	3	3	2	18
5,6	Exposition à la légionelle		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle par l'ARS plusieurs fois par an. - Montée en température des douches de la piscine le dimanche soir. - Service bâtiment laisse couler l'eau chaude dans les douches du gymnase ponctuellement. - Détartrage des pommeaux de douche et robinet 2x/an. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées. 	2	3	1	6



CR23 | Agents biologiques

Soins médicaux, soins d'hygiène, contact alimentaire ou animal, déchets infectieux ... Les agents biologiques (virus, bactéries, champignons) peuplent de multiples secteurs, et peuvent provoquer infection, allergie ou intoxication des travailleurs, par contamination directe (par ingestion, par contact, par pénétration suite à une lésion) ou par contamination d'objets ou de denrées.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
3	Infection sanitaire des denrées alimentaires		- Activité pédagogique de cuisine avec le public.	- Veiller au port d'EPI adaptés (tablier, gants...). - Former le personnel aux normes d'hygiène ainsi qu'à la méthode HACCP. - Supprimer tous les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	1	4	3	12
6	Ramassage des poubelles (piqûres...)		- Port de gants.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre. - Mettre à disposition des pinces afin de ramasser les déchets. - Sensibiliser le personnel à ce risque et mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang.	2	4	3	24
5	Présence d'une piscine (risque infectieux, micro-organismes)		- Suivi médical renforcé pour le personnel (tous les ans). - Surveillance de la qualité de l'eau et de l'air. - Douche et bonnet de bain obligatoires avant de passer au pédiluve. - Affichage des consignes d'hygiène.	- Continuer les actions menées.	3	2	1	6



CR24 | Autres risques

Comportement addictif, présence d'un plan d'eau, rayonnements... Cette classe de risque apporte un complément des risques non recensés dans les classes précédentes, sans toutefois atteindre l'exhaustivité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exposition au champ électromagnétique		- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Toutes les unités	Exposition au radon		- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
1	Consommation d'alcool sur le lieu de travail		- Alcool présent pour les événements.	- Supprimer tout alcool non autorisé par le Code du Travail (art. R4228-20 du Code du Travail). - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux addictions. cf. Fiche Technique. - Interdire ou limiter la consommation. <i>La demande de dépistage (alcool, drogue) n'est pas autorisée sur le lieux de travail. Cependant, elle le devient si elle est mentionnée dans le règlement intérieur ou, à défaut, par note de service.</i>	1	4	4	16

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Présence de plafonds bas		- Présence de mousses de protection jaune au niveau des zones basses.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4
4	Sollicitation vocale (cours, enseignement, coach...)		- Exercice de vocalise et mouvements de tête pour préparer sa voix en début de cours. - Maintien d'une posture droite adaptée à la pratique vocale. - Gestes associés pour faciliter la communication. - Personnel diplômé d'Etat pour enseigner la musique et sensibilisé à ces risques.	- Proposer de changer de stratégie pédagogique en diversifiant leurs formes d'interactions avec les élèves, de façon à économiser la voix.	3	1	2	6
5	Intervention à proximité d'une piscine		- Personnel diplômé. - Agents sachant nager. - Port d'une tenue de maître nageur. - Equipements de flottaison à disposition. - Travail à plusieurs.	- Absence de préconisations supplémentaires.	4	3	1	12

Évaluation des Risques Professionnels classée par Unité de Travail

Données de l'évaluation des risques professionnels par classe de risque, organisées pour chaque Unité de Travail.

Unités de travail	Classe de risque	Situation à risque	Mesures existantes	Action d'amélioration	P	G	M	R
Agent de cinéma	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Soils en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Agent de cinéma	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénégement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Agent de cinéma	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Agent de cinéma	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Agent de cinéma	Chute de hauteur	Présence de quelques marches	- Déplacement avec appui mural. - Nez de marche antidérapants. - Marches bien visibles.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4
Agent de cinéma	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18
Agent de cinéma	Activité physique	Manutention de charges au cinéma	- Très peu de manipulation à faire pour l'agent de cinéma. - Installation de quelques tables et chaises lors d'événements. - Situation ponctuelle.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser si besoin un diable ou un chariot. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge.	1	1	3	3
Agent de cinéma	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretien des équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Agent de cinéma	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12
Agent de cinéma	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretien et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	3	6
Agent de cinéma	Machines et outils / Equipement de travail	Manipulation de pièces à risque (lampe xénon)	- Changement très rare de la lampe xénon dans le système de projection. - Port de gants anti coupure et d'une visière de protection pour cette manipulation. - Lampe cassée remis dans l'emballage et récupérée par le fournisseur.	- Continuer les actions menées.	1	2	1	2
Agent de cinéma	Agents chimiques	Stockage et utilisation de produits chimiques	- Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition.	- Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. cf. Fiche Technique.	1	3	4	12
Agent de cinéma	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction.	2	3	3	18
Agent de cinéma	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenflumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Agent de cinéma	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Agent de cinéma	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Formation et habilitation électrique d'un agent de cinéma en 2022.	- Rappeler les tâches qui peuvent être effectuées suivant l'habilitation dérivée.	2	4	1	8
Agent de cinéma	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park.	2	2	2	8
Agent de cinéma	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif présent, notamment au cinéma.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Agent de cinéma	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation d'un écran tactile avec souris et clavier déporté à l'accueil du cinéma. - Ecran fixe classique dans le bureau peu utilisé. - Sièges adaptés et réglables.	- Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseurs d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets...).	2	2	2	8
Agent de cinéma	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Agent de cinéma	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
				Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.				4

Cette forme représente un segment de table. Les segments de table ne sont pas pris en charge dans cette version d'Excel.

En revanche, si la forme a été modifiée dans une version antérieure d'Excel, ou si le classeur a été enregistré dans Excel 2007 ou une version antérieure, vous ne pouvez pas utiliser le segment.

Agent de cinéma	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essuie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique. 	2	2	3	12
Agent de cinéma	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	<ul style="list-style-type: none"> - Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité. 	1	3	2	
Agent de cinéma	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique. 	2	3	1	6
Agent de cinéma	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	<ul style="list-style-type: none"> - Néant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité. 	2	3	4	24
Agent de cinéma	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du bâtiment (parking)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de parking communaux signalés sur chaque site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking. 	1	3	2	6
Agent de cinéma	Risque routier	Trajet domicile-travail	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. - Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail. 	1	4	2	8
Agent de cinéma	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...), cf. fiche technique. 	1	4	3	12
Agent de cinéma	Risques psychosociaux	Communication et information	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et inter-services. 	2	2	3	12
Agent de cinéma	Risques psychosociaux	Stress au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...), cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail. 	2	2	3	12
Agent de cinéma	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public	<ul style="list-style-type: none"> - Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur. 	2	3	2	12
Agent de cinéma	Risques psychosociaux	Manipulation d'argent	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une caisse et d'un coffre sécurisé. - Transfert irrégulier à Saint-Egrève. - Consigne donnée de laisser l'argent en cas d'agression. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un store occultant à gauche de la caisse pour assurer plus de confidentialité. 	2	3	2	12
Agent de cinéma	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21). 	2	3	1	6
Agent de cinéma	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail), cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés), cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles. 	2	2	3	12
Agent de cinéma	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique. 	3	2	2	12
Agent de cinéma	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Issues dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois), cf. fiche technique. 	2	4	3	24
Agent de cinéma	Organisation de la prévention	Utilisation d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition partielle et port d'EPI adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des EPI adaptés aux ateliers de jardinage à Rosa Park (chaussures, gants, tenue...). - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. 	2	3	3	18
Agent de cinéma	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail), cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 	2	3	3	18
Agent de cinéma	Organisation du travail	Formation au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. - Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe. 	2	2	2	8
Agent de cinéma	Organisation du travail	Travail isolé dans les zones isolées du cinéma	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen de communication à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un travail en binôme/ - Envisager une organisation d'appels réguliers. - Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. - Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes. 	3	3	3	27

Agent de cinéma	Organisation du travail	Travail de nuit	- Travail jusqu'à 21 maximum pour le gardien. - Travail tard (minuit ou plus) exceptionnel pour l'agent de cinéma en cas d'évènement. - Respect des temps de repos.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	3	1	3
Agent de cinéma	Qualité de l'air / Emissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Respect de ces interdictions.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. Pour rappel ! l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	3	9
Agent de cinéma	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Agent de cinéma	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Agent de cinéma	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Agent de cinéma	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Agent de cinéma	Autres risques	Consommation d'alcool sur le lieu de travail	- Alcool présent pour les événements.	- Supprimer tout alcool non autorisé par le Code du Travail (art. R4228-20 du Code du Travail). - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux addictions. cf. Fiche Technique. - Interdire ou limiter la consommation. La demande de dépistage (alcool, drogue) n'est pas autorisée sur le lieu de travail. Cependant, elle le devient si elle est mentionnée dans le règlement intérieur ou, à défaut, par note de service.	1	4	4	16
Agent de cinéma	Autres risques	Présence de plafonds bas	- Présence de mousses de protection jaune au niveau des zones basses.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénivellement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Certaines marches sécurisées avec marquage de couleur et nez de marche antidérapant.	- Remplacer si possible les marches isolées par un plan incliné. - Signaler de manière plus distincte les marches à l'aide d'un marquage au sol adapté et / ou éventuellement une affiche. - S'assurer que la zone soit correctement éclairée. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	2	3	12
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Balais uniquement pour l'entretien des locaux et posés contre le mur.	- Installer un système d'accroche murale pour les outils et veiller à bien les ranger après utilisation.	1	3	3	9
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Déplacement dans une zone encombrée (stockage)	- Zone de stockage équipée de nombreuses étagères de stockage. - Un deuxième local en réflexion.	- Veiller à limiter les encombrants et à libérer un passage pour circuler. - Multiplier les rangements et les espaces de stockage. - Aménager le second local pour pouvoir mettre en place une zone de stockage adaptée. - Se débarrasser régulièrement du matériel inutilisé ou hors d'usage.	2	2	3	12
Agent de ludothèque	Chute de plain-pied	Zone glissante en cas de pluie ou de verglas	- Escaliers principaux équipés d'une main courante et de nez de marche antidérapants.	- Voir le système d'évacuation des eaux de pluie pour éviter qu'elles ne retombent sur l'escalier de l'entrée. - Signaler la zone glissante avec un panneau en cas de pluie ou verglas. - Rester vigilant lors de ces situations.	2	2	4	16
Agent de ludothèque	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Agent de ludothèque	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18
Agent de ludothèque	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Manipulation des charges lourdes toujours en binôme. - Tables sur chariot à roulettes. - Diabie à disposition. - Mobilier de la ludothèque en partie sur roulettes. - Ancienne formation aux gestes et postures.	- Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier des tables plus légères et sur roulettes lors de leur renouvellement. - Toujours manipuler à plusieurs les charges lourdes.	3	2	3	18
Agent de ludothèque	Activité physique	Manipulation de linge	- Utilisation ponctuelle d'une machine à laver à hauteur d'Homme. - Faible quantité de linge.	- Poursuivre dans cette démarche.	2	2	1	4
Agent de ludothèque	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique au besoin.	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Agent de ludothèque	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12

Agent de ludothèque	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public	- Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre...) - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur.	2	3	2	
Agent de ludothèque	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	12
Agent de ludothèque	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail). cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés). cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles.	2	2	3	6
Agent de ludothèque	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...) - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Agent de ludothèque	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Agent de ludothèque	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition partielle et port d'EPI adaptés.	- Fournir des EPI adaptés aux ateliers de jardinage à Rosa Park (chaussures, gants, tenue...) - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter.	2	3	3	18
Agent de ludothèque	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Agent de ludothèque	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Agent de ludothèque	Organisation du travail	Travail isolé à la ludothèque	- Situation rare le samedi en cas de congés d'un agent. - Appel à un bénévole pour aider. - Moyen de communication à disposition.	- Envisager une organisation d'appels réguliers. - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.	1	3	2	6
Agent de ludothèque	Qualité de l'air / Emissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Respect de ces interdictions.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire interdiction de fumer et de vapoter conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	3	9
Agent de ludothèque	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Agent de ludothèque	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Agent de ludothèque	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Agent de ludothèque	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol) - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Animateur	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sol en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Animateur	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Animateur	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Animateur	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Certaines marches sécurisées avec marquage de couleur et nez de marche antidérapant.	- Remplacer si possible les marches isolées par un plan incliné. - Signaler de manière plus distincte les marches à l'aide d'un marquage au sol adapté et / ou éventuellement une affiche. - S'assurer que la zone soit correctement éclairée. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	2	3	12

Animateur	Chute de plain-pied	Présence d'outils au sol	- Balais uniquement pour l'entretien des locaux et posés contre le mur.	- Installer un système d'accroche murale pour les outils et veiller à bien les ranger après utilisation.	1	3	3	9
Animateur	Chute de plain-pied	Zone glissante en cas de pluie ou de verglas	- Escaliers principaux équipés d'une main courante et de nez de marche antidérapants.	- Revoir le système d'évacuation des eaux de pluie pour éviter qu'elles ne retombent sur l'escalier de l'entrée. - Signaler la zone glissante avec un panneau en cas de pluie ou verglas. - Rester vigilant lors de ces situations.	2	2	4	16
Animateur	Chute de plain-pied	Déplacement sur terrain meuble, escarpé (espace vert, chemin de terre...)	- Animateur réalisant des ateliers jardin. - Port de chaussures de montage personnelles.	- Fournir des chaussures adaptées aux situations rencontrées (chaussures montantes, chaussures de marche...) - S'assurer que l'agent porte les équipements adaptés aux interventions extérieures. - Rester vigilant sur le terrain emprunté.	2	2	3	12
Animateur	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Animateur	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18
Animateur	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Manipulation des charges lourdes toujours en binôme. - Tables sur chariot à roulettes. - Diabie à disposition. - Mobilier de la ludothèque en partie sur roulettes. - Ancienne formation aux gestes et postures.	- Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'chauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier des tables plus légères et sur roulettes lors de leur renouvellement. - Toujours manipuler à plusieurs les charges lourdes.	3	2	3	18
Animateur	Activité physique	Activité de cuisine	- Activité pédagogique de cuisine avec le public. - Cuisine classique avec plaque et four. - Maniques utilisées. - Chariot à roulettes si besoin. - Ancienne formation aux gestes et postures.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures.	2	2	2	8
Animateur	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretien des équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Animateur	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12
Animateur	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretien / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	3	6
Animateur	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation d'outils coupants et perforants (cutter, outils de jardinage...)	- Utilisation ponctuelle d'outils à main. - Cutter rétractable classique neuf. - Port de gants personnels pour le jardin.	- Privilégier un modèle de cutter à lame rétractable automatique ou lames plastiques ou lames à bout arrondi ou couteau sécurisé (bec de cygne, coupe-film, Mure & Peyrot...) - Fournir des EPI adaptés au risque.	2	2	3	12
Animateur	Agents chimiques	Stockage et utilisation de produits chimiques	- Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition.	- Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. cf. Fiche Technique.	1	3	4	12
Animateur	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction.	2	3	3	18
Animateur	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Animateur	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieures. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Animateur	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux agents du CTM formés et habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Animateur	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park.	2	2	2	8
Animateur	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif présent, notamment au cinéma.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Animateur	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation d'un écran fixe pour certains ou d'un ordinateur portable avec rehausseur. - Souris et clavier déporté. - Ecrans perpendiculaires à la fenêtre. - Sièges adaptés et réglables. - Alternance des tâches.	- Revoir l'ergonomie des postes informatiques de postes sur Rosa Park. - Privilégier un travail informatique sur un écran fixe. - Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, casque téléphonique, écran sur bras réglable...) - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	3	2	3	18
Animateur	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Animateur	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable...) - Aménagement des horaires pour les animateurs lors de canicule pour finir plus tard. - Eau à disposition.	- Fournir casquette, lunettes de soleil et crème solaire si besoin pour les animations extérieures lors de grand soleil. - Rappeler au personnel de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Encourager à prendre une gourde l'été avec soi. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie.	2	2	3	12

Animateur	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Animateur	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essuie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	3	12
Animateur	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Animateur	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Animateur	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Animateur	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du bâtiment (parking)	- Présence de parking communaux signalés sur chaque site.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Animateur	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Animateur	Risque routier	Déplacement avec un véhicule de service	- Véhicules entretenus. - Kit de sécurité routière a priori présent. - Trousse dans certains véhicules. - Copie des permis à l'embauche. - Formalisation des obligations du conducteur via un règlement. - Pneus neige l'hiver.	- Former le personnel à la conduite en sécurité. cf. fiche technique.	1	4	2	8
Animateur	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier les permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...), cf. fiche technique.	1	4	3	12
Animateur	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Animateur	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Animateur	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public	- Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur.	2	3	2	12
Animateur	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Animateur	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousses de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail). cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés). cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles.	2	2	3	12
Animateur	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Animateur	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique.	2	4	3	24
Animateur	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition partielle et port d'EPI adaptés.	- Fournir des EPI adaptés aux ateliers de jardinage à Rosa Park (chaussures, gants, tenue...). - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter.	2	3	3	18
Animateur	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18

Animateur	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Animateur	Organisation du travail	Télétravail	- Télétravail rare. - Formalisation dans une charte. - Utilisation de matériel de la commune (ordinateur portable, souris sans fil et clavier déporté). - Respect des horaires de travail. - Echanges réguliers.	- Sensibiliser le personnel sur les risques et les difficultés possibles. - Réaliser les pauses régulières (hors écran). - Respecter les horaires de travail (le droit à la déconnexion). - Proposer les formations spécifiques pour les télétravailleurs : gestion du temps de travail, risque auditif, travail sur écran... - Intégrer les cadres aux formations (mentorat, gestion des équipes, mode collaboratif...).	1	2	2	4
Animateur	Qualité de l'air / Emissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Respect de ces interdictions.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	3	9
Animateur	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Animateur	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Animateur	Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	- Activité pédagogique de cuisine avec le public.	- Veiller au port d'EPI adaptés (tablier, gants...). - Former le personnel aux normes d'hygiène ainsi qu'à la méthode HACCP. - Supprimer tous les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	1	4	3	12
Animateur	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Animateur	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-88 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Enseignant école de musique	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Enseignant école de musique	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Enseignant école de musique	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Enseignant école de musique	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Certaines marches sécurisées avec marquage de couleur et nez de marche antidérapant.	- Remplacer si possible les marches isolées par un plan incliné. - Signaler de manière plus distincte les marches à l'aide d'un marquage au sol adapté et / ou éventuellement une affiche. - S'assurer que la zone soit correctement éclairée. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Chute de plain-pied	Présence de fils au sol	- Peu de fils volants dans les allées de circulation.	- Prévoir la pose de passe-câbles ou de goulottes (à défaut fixer temporairement les fils au sol à l'aide d'un adhésif). - Fixer les passe-câbles au sol. - Multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Enseignant école de musique	Chute de hauteur	Présence de quelques marches	- Déplacement avec appui mural. - Nez de marche antidérapants. - Marches bien visibles.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4
Enseignant école de musique	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18
Enseignant école de musique	Activité physique	Manutention d'instruments de musique ou de mobilier lors de concert	- Installation des chaises en plastique lors d'un concert à la salle Pagnot. - Rangement à l'aide des enfants. - Certains instruments restent sur place. - Malette sur roulettes pour certains instruments.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge.	2	2	2	8
Enseignant école de musique	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretien les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Enseignant école de musique	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretien et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	3	6

Enseignant école de musique	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant (école de musique)	- Présence de panneaux acoustiques dans certaines salles de musique.	- Réaliser des mesures de bruit. - Multiplier les systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
Enseignant école de musique	Agents chimiques	Stockage et utilisation de produits chimiques	- Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition.	- Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilités des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. cf. Fiche Technique.	1	3	4	12
Enseignant école de musique	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction.	2	3	3	18
Enseignant école de musique	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désentumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Enseignant école de musique	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Enseignant école de musique	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux agents du CTM formés et habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Enseignant école de musique	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Éclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park.	2	2	2	8
Enseignant école de musique	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Éclairage portatif présent, notamment au cinéma.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Enseignant école de musique	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Mise à disposition d'un écran fixe classique avec souris et clavier déporté. - Ecran perpendiculaire à la fenêtre. - Chaise fixe. - Utilisation très ponctuelle.	- Privilégier un siège réglable.	1	2	2	4
Enseignant école de musique	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Enseignant école de musique	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Enseignant école de musique	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essuie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Enseignant école de musique	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Enseignant école de musique	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Enseignant école de musique	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du bâtiment (parking)	- Présence de parking communaux signalés sur chaque site.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Enseignant école de musique	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Enseignant école de musique	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...), cf. fiche technique.	1	4	3	12
Enseignant école de musique	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...), cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public	- Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre...) - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avvertir l'agresseur.	2	3	2	12

Enseignant école de musique	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE 1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Enseignant école de musique	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail), cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés), cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles.	2	2	3	12
Enseignant école de musique	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions, cf. fiche technique.	3	2	2	12
Enseignant école de musique	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois), cf. fiche technique.	2	4	3	24
Enseignant école de musique	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail), cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Enseignant école de musique	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
Enseignant école de musique	Qualité de l'air / Emissions	Tabagisme	- Affichage sur certains sites de l'affichage interdiction de fumer et de vapoter. - Respect de ces interdictions.	- Mettre en place sur tous les sites l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur, cf. Fiche Technique. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	3	9
Enseignant école de musique	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Enseignant école de musique	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Enseignant école de musique	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Enseignant école de musique	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon, Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Enseignant école de musique	Autres risques	Sollicitation vocale (cours, enseignement, coach...)	- Exercice de vocalise et mouvements de tête pour préparer sa voix en début de cours. - Maintien d'une posture droite adaptée à la pratique vocale. - Gestes associés pour faciliter la communication. - Personnel diplômé d'Etat pour enseigner la musique et sensibilisé à ces risques.	- Proposer de changer de stratégie pédagogique en diversifiant leurs formes d'interactions avec les élèves, de façon à économiser la voix.	3	1	2	6
Gardien de gymnase	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Gardien de gymnase	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Gardien de gymnase	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Gardien de gymnase	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Gardien de gymnase	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18

Gardien de gymnase	Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	- Manipulation des tables lourdes et des chaises par le public ou par la logistique.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge.	1	2	2	4
Gardien de gymnase	Activité physique	Déplacement des poubelles	- Déplacement des conteneurs poubelles seul et une fois par semaine sur une forte pente.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...) - Déplacer les poubelles à minima à deux, notamment en présence de la pente. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles.	2	2	4	16
Gardien de gymnase	Activité physique	Travail dans des postures contraignantes pour le ramassage de déchets	- Port de gants.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre ou coupures. - Mettre à disposition des pinces afin de ramasser les déchets.	2	2	4	16
Gardien de gymnase	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretien les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Gardien de gymnase	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12
Gardien de gymnase	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretien et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	3	6
Gardien de gymnase	Machines et outils / Equipement de travail	Utilisation de machines et outils tranchants, abrasifs	- Prévision de fournir au gardien des équipements et outils pour de la petite maintenance (outils à main, souffleur, coupe-bordure...) - EPI à disposition.	- Veiller à la conformité et la sécurité des machines (certificat de conformité, notices en français). - Former le personnel à l'utilisation de ces équipements. - Veiller au port des EPI adaptés aux dangers.	1	3	2	6
Gardien de gymnase	Ambiance sonore	Utilisation d'engins présentant une source sonore élevée	- Prévision de fournir au gardien des équipements pour de la petite maintenance.	- Privilégier du matériel moins bruyant lors de l'achat de matériel. - Fournir si besoin des protections auditives (bouchons, casque...) et s'assurer qu'ils soient bien portés. - Sensibiliser le personnel au port des EPI par des affichettes dans les rangements des outils, par exemple. - Faire des pauses régulières dans un lieu calme ou changer d'activité. cf. Fiche Technique.	1	2	3	6
Gardien de gymnase	Agents chimiques	Stockage et utilisation de produits chimiques	- Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition.	- Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...) - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Etablir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. cf. Fiche Technique.	1	3	4	12
Gardien de gymnase	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023.	- S'assurer que le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction.	2	3	3	18
Gardien de gymnase	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenclenchement selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Gardien de gymnase	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Gardien de gymnase	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux agents du CTM formés et habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Gardien de gymnase	Électricité	Matériel électrique en mauvais état	- Appel au CTM pour les réparations.	- Demander aux travailleurs d'informer le personnel technique de la présence de matériel en mauvais état. - Ne pas tirer sur les prises. - Changer le matériel usé dans les plus brefs délais.	2	4	3	24
Gardien de gymnase	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park.	2	2	2	8
Gardien de gymnase	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif présent, notamment au cinéma.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Gardien de gymnase	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Gardien de gymnase	Ambiance thermo-climatique	Travail en extérieur	- Mise à disposition et port de vêtements adaptés (vestes chaudes, imperméable...) - Aménagement des horaires pour les animateurs lors de canicule pour finir plus tard. - Eau à disposition.	- Fournir casquette, lunettes de soleil et crème solaire si besoin pour les animations extérieures lors de grand soleil. - Rappeler au personnel de s'hydrater régulièrement lors de fortes chaleurs. - Encourager à prendre une gourde l'été avec soi. - Sensibiliser les travailleurs aux risques d'insolation, de coup de chaleur et d'hypothermie.	2	2	3	12
Gardien de gymnase	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...) Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	4
Gardien de gymnase	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	3	12
Gardien de gymnase	Hygiène	Salubrité du gymnase de l'Arcade	- Néant.	- Revoir la salubrité et le bon état de la structure du bâtiment de l'Arcade. - Sécuriser le mur dégradé dans le bureau à l'entrée. - Sécuriser les prises abîmées. - Supprimer ou faire nettoyer les réfrigérateurs insalubres.	2	3	4	24
Gardien de gymnase	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6

Gardien de gymnase	Qualité de l'air / Emissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Gardien de gymnase	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Gardien de gymnase	Qualité de l'air / Emissions	Exposition à la légionelle	- Contrôle par l'ARS plusieurs fois par an. - Montée en température des douches de la piscine le dimanche soir. - Service bâtiment laisse couler l'eau chaude dans les douches du gymnase ponctuellement. - Détartrage des pommeaux de douche et robinet 2x/an.	- Continuer les actions menées.	2	3	1	6
Gardien de gymnase	Agents biologiques	Ramassage des poubelles (piqûres...)	- Port de gants.	- Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre. - Mettre à disposition des pincettes afin de ramasser les déchets. - Sensibiliser le personnel à ce risque et mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang.	2	4	3	24
Gardien de gymnase	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Gardien de gymnase	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Maître nageur sauveteur	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Maître nageur sauveteur	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Maître nageur sauveteur	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Maître nageur sauveteur	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (piscine municipale)	- Port de chaussures antidérapantes à la piscine. - Remplacement tous les 2 ans à la piscine. - Sol antidérapant et système d'évacuation des eaux. - Interdiction de courir autour du bassin.	- Rester vigilant sur les zones humides.	2	2	1	4
Maître nageur sauveteur	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition sur les sites de marchepieds conformes. - Utilisation de mobilier pour l'accès à faible hauteur.	- Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table.	2	2	4	16
Maître nageur sauveteur	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers en partie sécurisés avec des mains courantes solides. - Présence parfois de nez de marche antidérapants.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm. - Généraliser les nez de marche antidérapants.	2	3	3	18
Maître nageur sauveteur	Activité physique	Manutention de matériel pour la piscine	- Caissons sur roulettes pour les activités. - Certains équipements attachés à des sangles. - Chariot pour dérouler les lignes. - Structure gonflable manipuler uniquement par la logistique.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Favoriser l'activité en binôme pour le port de charge.	2	2	2	8
Maître nageur sauveteur	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation limitée d'outils d'aide à la manutention. - Matériel en bon état et renouveler au besoin.	- Entretien des équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
Maître nageur sauveteur	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation d'étagères et d'armoires de stockage en partie en bon état.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer ou remplacer les étagères courbées.	2	2	3	12
Maître nageur sauveteur	Machines et outils / Equipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Utilisation limitée d'outils dangereux pour ces unités. - Massicot non sécurisé.	- S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Entretien et / ou renouveler le matériel vétuste. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	1	2	3	6
Maître nageur sauveteur	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant à la piscine municipale	- Projet de bouchons d'oreilles moulés pour le personnel de piscine.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
Maître nageur sauveteur	Agents chimiques	Stockage et utilisation de produits chimiques	- Stockage de produits d'entretien dans des étagères ou armoires. - Utilisation très limitée de produits car surtout manipulés par les agents d'entretien. - Centrale de dilution parfois. - EPI à disposition.	- Rassembler toutes les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Identifier tous les contenants. - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. - Fournir des EPI adaptés et veiller à leur port. cf. Fiche Technique.	1	3	4	12
Maître nageur sauveteur	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs en partie visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieures. - Formation à la manipulation d'un extincteur faite pour les agents de cinéma en 2023.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction.	2	3	3	18

Maître nageur sauveteur	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenclauage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser la présence de détecteurs de fumées. - Réparer le problème de report du SSI au cinéma. Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Maître nageur sauveteur	Incendie, Explosion	Présence d'une chaufferie	- Chaufferie entretenue et contrôlé périodiquement par un prestataire extérieur. - Local signalé. - Extincteur à proximité. - Vanne de coupure générale à l'extérieur.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage. - Signaler toutes les vannes de coupure générale.	1	4	2	8
Maître nageur sauveteur	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail), cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Maître nageur sauveteur	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux agents du CTM formés et habilités.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Maître nageur sauveteur	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre. - Ajouter un éclairage dans le local de stockage à Rosa Park.	2	2	2	8
Maître nageur sauveteur	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif présent, notamment au cinéma.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Maître nageur sauveteur	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Ventilateur et chauffage d'appoint à disposition. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	2	4
Maître nageur sauveteur	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Maître nageur sauveteur	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabo, savon et essuie-mains jetables. - Salles de pause à disposition. - Vestiaires avec douche et casiers individuels à la piscine. - Nettoyage régulier des locaux sociaux. - Affichage des consignes d'hygiène.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque, cf. Fiche Technique.	2	2	3	12
Maître nageur sauveteur	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Plexiglas au cinéma. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Maître nageur sauveteur	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse, cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Maître nageur sauveteur	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison, cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Maître nageur sauveteur	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur du bâtiment (parking)	- Présence de parking communaux signalés sur chaque site.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Maître nageur sauveteur	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Maître nageur sauveteur	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule, cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...), cf. fiche technique.	1	4	3	12
Maître nageur sauveteur	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire, cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Maître nageur sauveteur	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...), cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Maître nageur sauveteur	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public	- Situation peu courante. - Collègues généralement à proximité.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre face à une agression (ne pas répondre...) - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avvertir l'agresseur.	2	3	2	12
Maître nageur sauveteur	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation SST en 2023 pour certains agents. - Formation 1x/an au PSE 1 et 2 pour les agents à la piscine. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Maître nageur sauveteur	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie sur les sites. - Sac de secours et bouteille d'oxygène vérifiés 2x/jour à la piscine. - Défibrillateurs sur les sites.	- Généraliser la présence d'armoire à pharmacie ou de trousse de secours sur chaque site. - Fournir une trousse de secours à Rosa Park. - Adapter le contenu suivant les activités. - Signaler l'emplacement de l'armoire de secours par un panneau (art. R4224-23 Code du Travail), cf. Fiche Technique. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés), cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles.	2	2	3	12
Maître nageur sauveteur	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - FSCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...) - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions, cf. fiche technique.	3	2	2	12

L'ÉTUDE DE LA PÉNIBILITÉ

Les seuils d'exposition à la pénibilité sont fixés par le décret n°2014-1159 du 09/10/14. Cette évaluation est réalisée à partir des informations transmises par l'employeur.

Dans votre structure, aucune activité dite pénible n'est identifiée suivant la réglementation actuelle.

	FACTEUR DE PENIBILITE	SEUIL ANNUEL	UT POTENTIELLEMENT EXPOSÉE	ETP EXPOSÉS	
CONTRAINTES PHYSIQUES	MANUTENTIONS MANUELLES	Lever ou porter une charge unitaire de 15 kg Pousser ou tirer une charge unitaire de 250 kg	600h	-	-
		Déplacement avec la charge, prise de la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules, pour une charge unitaire de 10 kg Cumul de manutention de charges à 7,5 t/jour	120 jours	-	-
	POSTURES	Maintien des bras en l'air à une hauteur située au-dessus des épaules ou positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30° ou positions du torse fléchi à 45°.	900h	-	-
	VIBRATIONS	Mains et bras : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5 m/s ² Corps : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5 m/s ²	450h	-	-
ENVIRONNEMENT AGRESSIF	AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	Exposition à un agent chimique dangereux relevant d'une ou plusieurs classes ou catégories de danger définies à l'annexe I du règlement (CE) n°1272/2008 et figurant dans l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la liste des classes et catégories de danger mentionnée à l'article D. 4161-2 du code du travail.	Seuil déterminé dans une grille d'évaluation définie par l'arrêté du 30 décembre 2015 (article D. 4161-2 du code du travail)	-	-
	MILIEU HYPERBARE (haute pression)	1200 hectopascals	60 interventions	-	-
	TEMPERATURES EXTREMES	En-dessous de 5°C, au-dessus de 30°C	900h	-	-
	BRUIT	81 dB (A) pendant 8h Crête dès 135 dB(C)	600h	-	-
RYTHMES DE TRAVAIL	NUIT	1h de travail entre 24h et 5h	100 nuits	-	-
	EQUIPES SUCCESSIVES	1h de travail entre 24h et 5h	30 nuits	-	-
	TRAVAIL REPETITIF OU CADENCE	Temps de cycle ≤ 30 secondes : 15 actions techniques ou plus Temps de cycle > 30s., temps de cycle variable ou absent : 30 actions techniques ou plus par minute	900h	-	-

Total : 0,00

Pourcentage :

0,00 %

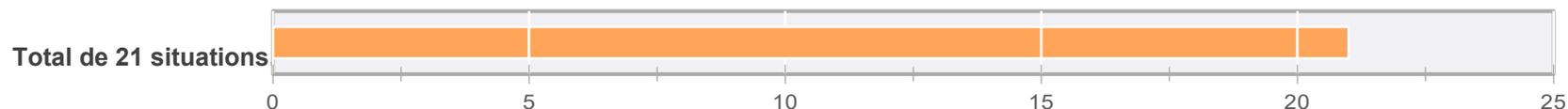


Commentaires

■ Votre Plan d'action de prévention

Ce plan d'action de prévention est propre à chaque établissement et vise à éliminer ou à contrôler les risques au travail à l'aide d'actions d'améliorations concrètes. Ils s'imposent désormais à l'employeur dans le cadre de la lutte contre les risques professionnels.

Il est établi avec l'ensemble des classes de risques évaluées et reprend les principales situations prioritaires suivant le Risque (R) et votre Maîtrise (M).



Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Organisation du travail	Travail isolé dans les zones isolées du cinéma	1	3	27	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier un travail en binôme/ - Envisager une organisation d'appels réguliers. - Informer d'autres employés lors du départ et du retour vers un lieu isolé (nature et durée de l'activité). - Envisager l'acquisition de PTI (bipper, montre, badge...) ou d'autres systèmes d'alarme. <p><i>Un travailleur est dit isolé lorsqu'il travaille hors de portée de vue et de voix d'autres personnes.</i></p>				
Hygiène	Salubrité du gymnase de l'Arcade	6	4	24	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la salubrité et le bon état de la structure du bâtiment de l'Arcade. - Sécuriser le mur dégradé dans le bureau à l'entrée. - Sécuriser les prises abîmées. - Supprimer ou faire nettoyer les réfrigérateurs insalubres. 				
Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	Toutes les unités	4	24	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. <p>cf. fiche technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité. 				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Électricité	Matériel électrique en mauvais état	6	3	24	<ul style="list-style-type: none"> - Demander aux travailleurs d'informer le personnel technique de la présence de matériel en mauvais état. - Ne pas tirer sur les prises. - Changer le matériel utilisé dans les plus brefs délais. 				
Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	Toutes les unités	3	24	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Entreprendre des exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). <p>cf. fiche technique.</p>				
Agents biologiques	Ramassage des poubelles (piqûres...)	6	3	24	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre. - Mettre à disposition des pinces afin de ramasser les déchets. - Sensibiliser le personnel à ce risque et mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang. 				
Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Munir tous les escaliers d'une main-courante ou garde-corps. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). <p>Norme d'accessibilité : main-courante visuellement contrastée, d'une hauteur comprise entre 80 et 100 cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les nez de marche antidérapants. 				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Activité physique	Manutention de charges unitaires élevées	2,3	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Former aux gestes et postures, et proposer une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) (art. R4541-8 du Code du Travail). - S'échauffer avant de commencer l'activité et encourager le réveil musculaire. - Privilégier des tables plus légers et sur roulettes lors de leur renouvellement. - Toujours manipuler à plusieurs les charges lourdes. 				
Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant (école de musique)	4	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures de bruit. - Multiplier les systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...). - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. <p>cf. Fiche Technique.</p>				
Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant à la piscine municipale	5	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...). - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. <p>cf. Fiche Technique.</p>				
Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations. - Assurer la visibilité et l'accessibilité des équipements d'extinction. 				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Travail sur écran	Utilisation d'un écran	2,3	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir l'ergonomie des postes informatiques de postes sur Rosa Park. - Privilégier un travail informatique sur un écran fixe. - Informer sur le réglage des sièges. - Proposer du matériel ergonomique (souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, casque téléphonique, écran sur bras réglable...). - Réaliser un changement d'activité toutes les 2h. - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail) 				
Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	1,2,3,5,6	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des EPI adaptés aux ateliers de jardinage à Rosa Park (chaussures, gants, tenue...). - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. 				
Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 				
Autres risques	Exposition au radon	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment. 				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Qualité de l'air / Émissions	Exposition à la trichloramine (piscine)	5	2	18	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une ventilation bien dimensionnée et entretenue (locaux à pollution spécifique : art. R.4222-10 à 17 du Code du Travail). - Mettre en place un système déchloramineur (stripage, UV...). - Former et sensibiliser le personnel aux risques. 				
Chute de plain-pied	Zone glissante en cas de pluie ou de verglas	2,3	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le système d'évacuation des eaux de pluie pour éviter qu'elles ne retombent sur l'escalier de l'entrée. - Signaler la zone glissante avec un panneau en cas de pluie ou verglas. - Rester vigilant lors de ces situations. 				
Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	Toutes les unités	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la mise à disposition de marchepieds et petits escabeaux adaptés et conformes (art. R4323-81 à R4323-88 du Code du Travail). - Fournir notamment un escabeau aux archives de l'école de musique. - Sensibiliser les salariés aux risques encourus. - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. - Faire réparer la fenêtre de la salle polyvalente de Rosa Park afin de ne plus monter sur une table. 				
Activité physique	Déplacement des poubelles	6	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bons gestes et postures. - Aménager le sol pour supprimer tout obstacle sur le chemin (trous, rebords, marche...). - Déplacer les poubelles a minima à deux, notamment en présence de la pente. - Envisager l'achat de chariots manuels ou motorisés pour manipuler les poubelles. 				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Activité physique	Travail dans des postures contraignantes pour le ramassage de déchets	6	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir au personnel des gants spécifiques limitant le risque de piqûre ou coupures. - Mettre à disposition des pinces afin de ramasser les déchets. 				
Autres risques	Consommation d'alcool sur le lieu de travail	1	4	16	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer tout alcool non autorisé par le Code du Travail (art. R4228-20 du Code du Travail). - Sensibiliser le personnel aux risques liés aux addictions. cf. Fiche Technique. - Interdire ou limiter la consommation. <p><i>La demande de dépistage (alcool, drogue) n'est pas autorisée sur le lieux de travail. Cependant, elle le devient si elle est mentionnée dans le règlement intérieur ou, à défaut, par note de service.</i></p>				